

CONSEIL DE LA MÉTROPOLE

Jeudi 15/02/2018

Contact presse : Gérald Bégin
gerald.begin@mairie-toulouse.fr

Service de presse - t. 05 61 22 21 47
service.presse@toulouse-metropole.fr

toulouse
métropole

Toulouse en grand !

POINT PRESSE

§ DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Délibération n° 7.1 : Toulouse Métropole signe la « Charte Alliance » pour un rôle accru des métropoles dans la cohésion européenne

L'Union européenne reconnaît les métropoles comme des acteurs clés de la mise en œuvre de sa politique de cohésion économique, sociale et territoriale. Elle soutient leurs investissements pour la création d'emplois, une croissance durable, des infrastructures modernes afin d'améliorer la vie des citoyens.

Entre 2015 et 2017, Toulouse Métropole et la Mairie de Toulouse ont bénéficié de plus de 43M€ de fonds (FEDER et FSE) qui seront investis dans les quartiers Politique de la Ville, le développement de l'emploi et l'insertion via le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) et d'autres projets sur l'économie et la mobilité urbaine.

Cependant, dans le cadre des travaux de la Commission européenne sur la période 2021-2027, plusieurs scénarii, dont certains conduiraient à l'arrêt de l'intervention en matière de cohésion dans toute l'Europe, sont envisagés.

La « Charte Alliance » propose, elle, de renforcer cette action de cohésion en insistant sur les partenariats et l'approche par territoires avec un rôle accru des métropoles.

Parallèlement, Toulouse Métropole a pour objectif d'être plus performant dans la réponse aux appels à projets européens et d'améliorer le recours aux financements européens au service des projets publics, en s'appuyant notamment sur des partenariats. Un autre enjeu est d'avoir un rôle accru, en tant que Métropole et en coordination avec les instances nationales, dans l'élaboration de la prochaine perspective financière 2021-2027.

Délibération n° 7.2 : Mise en œuvre du projet européen COMMUTE sur la Métropole

Le projet Collaborativ Mobility Management for Urban Traffic and Emissions reduction (COMMUTE), présenté par Toulouse Métropole a été sélectionné par la Commission Européenne en octobre dernier. Ce projet, dans le domaine de la mobilité urbaine, s'inscrit dans le protocole d'accord DEMETER qui associe Etat-Région Occitanie et Toulouse Métropole et vise à accompagner la transition énergétique de la plate-forme aéronautique et aéroportuaire toulousaine.

COMMUTE propose de tester un système de gestion collaborative public/ privé de la mobilité urbaine avec l'ensemble des acteurs de la plateforme aéroportuaire et aéronautique pour décongestionner le trafic autour de cette zone. Ce projet innovant, financé par l'Union européenne à hauteur de 80% pour un coût total de 5,2M€, constitue un des 16 projets sélectionnés par la Commission sur plus de 200 présentés dans le cadre d'Actions Innovatrices Urbaines. Il associe, outre Toulouse Métropole, les principaux acteurs de la zone aéroportuaire/aéronautique de Toulouse Blagnac : Tisseo Collectivités, Airbus, ATR, l'aéroport Toulouse Blagnac, Safran, Sopra Steria, Afnor, le club d'entreprises « Réussir ».

Une convention de partenariat et un contrat de subvention vont être signés pour permettre la mise en œuvre de ce projet d'ici 2020. Cette démarche partenariale au service de l'amélioration de la qualité de vie et de l'attractivité va ainsi bénéficier d'un co-financement européen à hauteur de 4,19 M€

DOSSIER DE PRESSE

§ AMENAGEMENT FONCIER

Délibération 9.1 : Un nouvel équipement sur les communes de Cugnaux et de Villeneuve-Tolosane pour la Gendarmerie

Toulouse Métropole souhaite accompagner l'implantation d'un nouvel équipement « Pé d'Estèbe – Belle enseigne » sur les communes de Cugnaux et de Villeneuve-Tolosane pour accueillir les forces de Gendarmerie du secteur Sud-Ouest de la Métropole (environ une centaine de gendarmes et leurs familles). Ce projet s'accompagne d'un programme de constructions de logements, de la création d'un espace naturel ouvert au public, de circulations douces, d'une voie de maillage desservant l'équipement, de bassins d'orage régulant les eaux pluviales, de l'amélioration du ruisseau de Larramet, etc.

Une phase de concertation sera organisée. Le bilan sera présenté en Conseil de la Métropole.

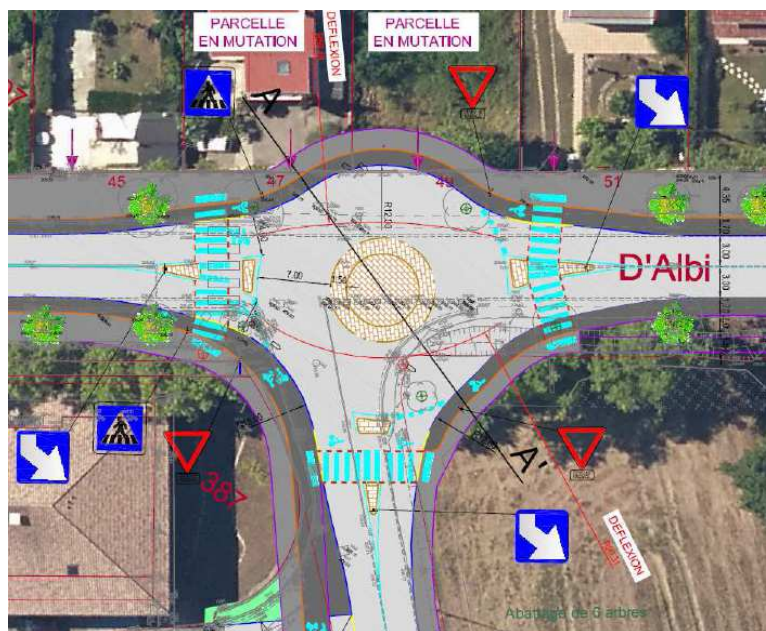
§ VOIRIE

Délibération 15.1 : un carrefour giratoire pour fluidifier le trafic sur la commune de Saint-Jean

Toulouse Métropole étudie un aménagement au carrefour entre le chemin de Montrabé (RD70) et la route d'Albi (RD888) en vue de fluidifier le trafic sur la commune de Saint-Jean.

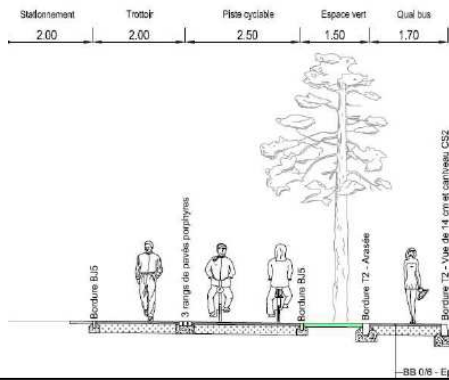
Le projet proposé, qui pourrait faire l'objet d'une enquête publique, consiste en :

- l'aménagement d'une voie piétonne entre l'arrêt de bus sur la RD70 et le carrefour ;
- l'aménagement du carrefour RD888/RD70 avec création d'un giratoire ;

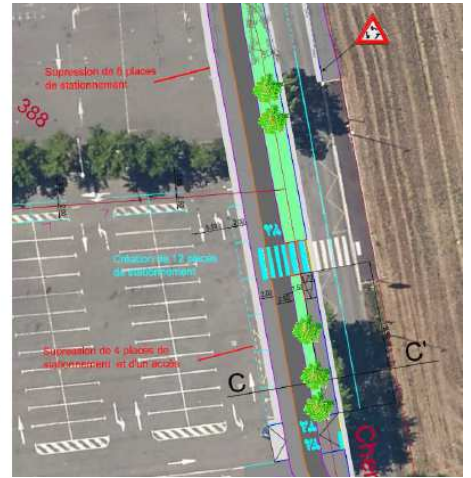


- le prolongement de la piste cyclable existante sur la RD70 jusqu'au carrefour ;
- l'aménagement pour piétons et cycles sur la RD888 vers Rouffiac-Tolosan jusqu'à la limite de la commune de Saint-Jean.

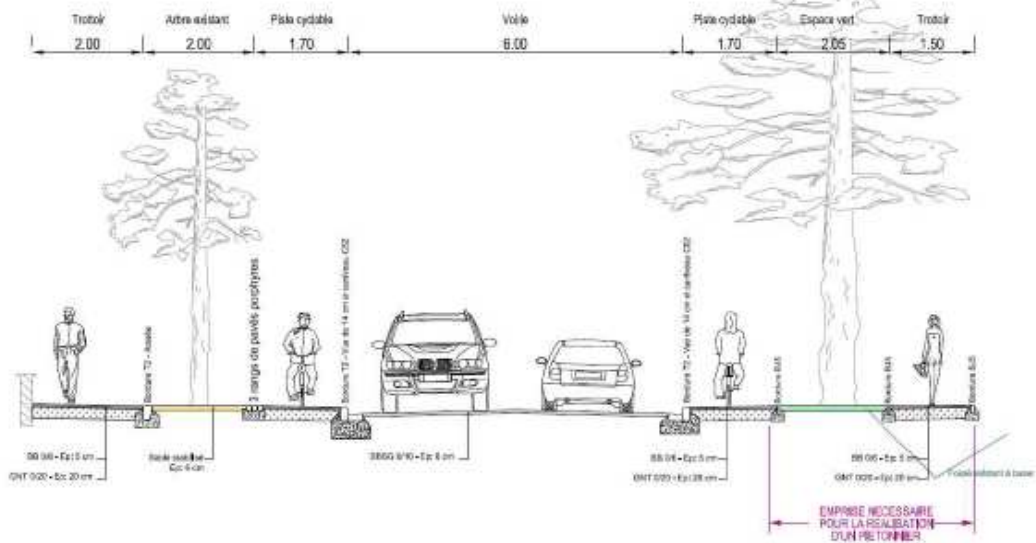
Le coût global de l'opération (travaux, foncier et études) est estimé à 950 000€TTC.



Projet d'aménagement des modes doux chemin de Montrabé



Aménagement de la route d'Albi



§ POLITIQUE DE LA VILLE

Délibération 12.1 : un bilan positif dans les actions menées en faveur des quartiers prioritaires

Il s'agit du premier rapport de Toulouse Métropole sur la politique de la ville à la suite de la signature du contrat de ville en juillet 2015. Ces actions ont pour vocation d'améliorer le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires afin de réduire les inégalités sociales, économiques, sportives, scolaires, de santé, etc. Elles sont menées en étroite collaboration avec les signataires du contrat de ville (Etat, CAF, Conseil Départemental de la Haute-Garonne, etc.) mais aussi avec les 12 conseils citoyens, les habitants, associations, etc.

Ce rapport pour l'année 2016 a été validé par les conseils municipaux des communes concernées par le contrat de ville : Toulouse, Blagnac, Colomiers et Cugnaux et par les 12 conseils citoyens.

Parmi les réalisations, on peut citer :

- le réaménagement du Petit Bois de Bellefontaine, la concertation sur le devenir du Parc, du lac et du château de la Reynerie, le réaménagement de la rue du Lot à Bagatelle, la réhabilitation thermique et phonique de 184 logements des Tours Barradels par Promologis à Blagnac, l'amélioration des liaisons douces pour un meilleur franchissement de la voie ferrée (allée de Bigorre – Avenue de Louron) ou encore la rénovation du patrimoine scolaire à En Jacca (Colomiers), la rénovation de plusieurs équipements de quartier comme le city stade à Vivier-Maçon (Cugnaux), etc.

- la lutte contre les ruptures scolaires et sociales : 951 parcours individualisés de réussite éducative en 2016,

- à travers le dispositif « Agir dans mon quartier », co-piloté avec l'Etat et la CAF, ce sont 46 initiatives de solidarité en 2015 et 48 en 2016 qui ont été portées par des habitants des quartiers prioritaires.

- en 2016, 540 000 heures d'insertion ont été réalisées permettant d'employer un peu plus de 1 000 personnes. 38% des bénéficiaires habitent dans l'un des quartiers prioritaires.